



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **2 juin 2014, à 15 h 30**, au centre communautaire Lucien-Parent, situé au 197, rue d'Adamsville, afin de statuer, conformément au Règlement relatif à la démolition sur le territoire de Bromont (893-2004), sur la demande ayant trait au bâtiment principal situé au **30, rue des Frênes à Bromont**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à [joanne.skelling@bromont.com](mailto:joanne.skelling@bromont.com) par télécopieur au 450 534-1025 ou par courrier à l'adresse suivante :

M<sup>e</sup> Joanne Skelling, greffière  
88, boulevard de Bromont  
Bromont, Québec  
J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à Bromont, ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Skelling, greffière de la Ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint dans le journal *Le Guide* circulant sur le territoire de la municipalité, dans son édition du 21 mai 2014 ainsi que sur le site Internet de la Ville et que je l'ai affiché en date du 21 mai 2014, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 22 mai 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA